

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de Saint-Saulve

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 avril 2025

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 24
de votants 30

2025/IS/RD/71

OBJET

**SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU
BUDGET PRIMITIF 2025
THEME : CULTURE**

Le Maire,

-Certifie que la convocation du
Conseil avait été faite le 25 mars
2025

-Certifie que cet acte a été soumis
au contrôle de légalité

le 14 AVR. 2025

-Certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché

le 15 AVR. 2025

-Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de la date de
réception en Sous-Préfecture



Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Étaient présents :

Mme AOUADI, Mme BELALOUZ, Mme BIGARD, M. BROUILLARD, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DUBOIS, Mme DUTRIEUX, M. GILLARD, Mme GOUWY, Mme LADRIERE, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. SANNO, M. THIOLLET, Mme VERHAEGHE.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. CATTELAN qui a donné pouvoir à M. GILLARD, M. DELOGE qui a donné pouvoir à M. RUOL, M. DUCATILLON qui a donné pouvoir à Mme BIGARD, Mme DURLIN qui a donné pouvoir à Mme VERHAEGHE, M. DUVANT qui a donné pouvoir à M. LAURENT, Mme GOSSET qui a donné pouvoir à M. COUPEZ.

Était excusé : M. ESMANS.

Étaient absents : Mme KARAOUZENE, M. MARESCAL.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les relations entre les communes et les associations, quant à l'octroi de subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des collectivités territoriales, concernant le contrôle de légalité des relations entre les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

.../

/...

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

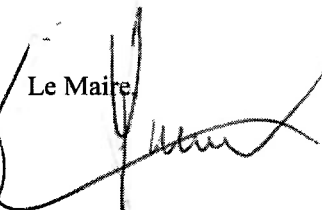
Maison des Jeunes et de la Culture	363 724 €
<i>Fonctionnement</i>	151 046 €
<i>Coordinateur Jeunesse</i>	48 745 €
<i>Secrétariat Culturel</i>	33 142 €
<i>Chargé de communication</i>	9 804 €
<i>Régisseur général</i>	32 268 €
<i>Directeur</i>	88 719 €
Harmonie Municipale	107 333 €
Bibliothèque pour tous	1 900 €
TOTAL	472 957 €

Mesdames BELALOUZ, DUTRIEUX et PERRIN et Messieurs DUSART et SANNO, intéressés par la question, ont quitté la salle et n'ont donc pas participé au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement de ces subventions.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

 Le Maire

Yves DUSART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25DEL12_0000042
Objet :	Subventions attribuées au Budget Primitif 2025 - Thème Culture
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905449-20250407-25DEL12_0000042-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	894 o
Nom métier :		
059-215905449-20250407-25DEL12_0000042-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	182.7 Ko
Nom original : D4214042025.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215905449-20250407-25DEL12_0000042-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	14 avril 2025 à 15h33min47s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2025 à 15h34min02s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	14 avril 2025 à 15h35min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2025 à 15h36min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2025 à 15h50min40s	Reçu par le MI le 2025-04-14

